

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME **DÉPART** EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE

Indicateurs d'acheminement

DE

ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT	Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR

Cocher éventuellement la mention utile		MENTION D'URGENCE	
VOIES AUTORISÉES	☐	IMMEDIAT	Nom du rédacteur : J. DEFER
AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION	☒		N° de téléphone : 01.49.27.36.01
A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE	☐		

DE MINISTERE DE L'INTERIEUR – DGPN

A DCSP – DCPJ – DCPAF – DCCRS – DRCPN - DCRFPN – DCI - RAID – IGPN – INPS - ENSP

POUR INFO : MONSIEUR LE PREFET DE POLICE
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SECURITE INTERIEURE

N° DE TEXTE : TG DGPN/CAB/ 18-047201 05 DEC. 2018

OBJET : MOBILISATION DES SERVICES DE POLICE POUR LA JOURNEE DU SAMEDI 8 DECEMBRE 2018.

LA MOBILISATION SOCIALE DES « GILETS JAUNES » SE POURSUIVRA LE SAMEDI 8 DECEMBRE 2018 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.

LES TRES GRAVES INCIDENTS, DU 1ER DECEMBRE SONT SUSCEPTIBLES DE SE REPRODUIRE CE SAMEDI, CONDUISANT A MAINTENIR L'EFFORT OPERATIONNEL ENGAGE AU REGARD DE LA RADICALISATION DU MOUVEMENT.

LES FORCES DE L'ORDRE SERONT DE NOUVEAU EN PREMIERE LIGNE. L'ENGAGEMENT TOTAL QUI A ETE DEMANDE AUX POLICIERS ET PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE SERA UNE NOUVELLE FOIS NECESSAIRE.

DANS CE CADRE, VOUS PRENDREZ EN COMPTE LES INSTRUCTIONS SUIVANTES :

1. DISPONIBILITE OPERATIONNELLE DES PERSONNELS

A. COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE

LE NIVEAU D'EMPLOI DES COMPAGNIES SERA ARRETE PAR L'UCFM.

B. SECURITE PUBLIQUE

LE TAUX DE PRESENCE EST FIXE A 100 % HORS CONGES ANNUELS PROGRAMMES ET REPOS HEBDOMADAIRE OU DE CYCLE, SAUF NECESSITES DE RAPPEL COMPLEMENTAIRES APPRECIEES LOCALEMENT EN FONCTION DES RISQUES DE TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC.

LES PERSONNELS DU SERVICE CENTRAL DU RENSEIGNEMENT TERRITORIAL SERONT RAPPELES EN TANT QUE DE BESOIN DANS LE CADRE DE LEURS MISSIONS.

C. AUTRES DIRECTIONS ET SERVICES

LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE VEILLERA A DONNER LES INSTRUCTIONS NECESSAIRES POUR QUE LES BRIGADES DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION DES DIPJ/DRPJ PUISSENT ETRE MISES A DISPOSITION DES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE LA SECURITE PUBLIQUE EN TANT QUE DE BESOIN.

LE CHEF DU RAID CONSTITUERA UNE RESERVE D'INTERVENTION AU NIVEAU CENTRAL ET DANS LES ANTENNES RAID.

LES AUTRES DIRECTIONS DE LA POLICE NATIONALE VEILLERONT A METTRE A DISPOSITION DES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE LA SECURITE PUBLIQUE LES PERSONNELS QUI POURRAIENT ETRE NECESSAIRES AU RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS OPERATIONNELS DU SAMEDI 8 DECEMBRE (FORMATEURS TSI EN PARTICULIER).

2. ARTICULATION DES DISPOSITIFS OPERATIONNELS

LES PERSONNELS DE LA DCPJ, DU RAID ET DES AUTRES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA POLICE NATIONALE APPORTERONT LEUR APPUI AUX DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE LA SECURITE PUBLIQUE :

- DCPJ : PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS D'INTERPELLATION (BRI) OU SOUTIEN JUDICIAIRE EN LIEN AVEC L'AUTORITE JUDICIAIRE
- RAID : LA RESERVE D'INTERVENTION POURRA ETRE ENGAGEE DANS LE CADRE DES MISSIONS DEVOLUES AU RAID
- AUTRES DIRECTIONS : EMPLOI EN TANT QUE DE BESOIN

LE RECOURS AUX RESERVISTES CIVILS DE LA POLICE NATIONALE DOIT ETRE RECHERCHE POUR LA JOURNEE DU 8 DECEMBRE POUR ASSURER DES MISSIONS DE GARDE DES LOCAUX DE POLICE, D'ORIENTATION ET ASSISTANCE AUX USAGERS SE PRESENTANT DANS CES LOCAUX ET POUR TOUTES LES MISSIONS DE SOUTIEN LOGISTIQUE NECESSAIRES.

3. RAPPEL DES REGLES DE SECURITE

VOUS VEILLEREZ PARTICULIEREMENT AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE SECURITE DES POLICIERS ET A LA DISPONIBILITE DES MOYENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DE DEFENSE.

LES PERSONNELS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE NE PEUVENT PARTICIPER A DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE L'ORDRE ET DEVRONT ETRE ASSISTES DANS LE CADRE DE LEURS MISSIONS DE CONSTATATIONS JUDICIAIRES ET D'APPUI AUX PERSONNELS ACTIFS.

LE PREFET, DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

ERIC MORVAN